



## Communiqué

**L'Apel (Association des parents d'élèves de l'enseignement libre – 843 000 familles adhérentes) exprime son opposition ferme au projet de loi gouvernemental visant à permettre le mariage de personnes de même sexe.**

Alors que tant de parents, de jeunes et de familles sont à la recherche de repères, d'aide et de soutien, il serait paradoxal de contribuer à accroître le mal-être de beaucoup en déstabilisant l'un des repères majeurs de notre société.

Le mariage, acte qui lie deux personnes de sexe différent, est également un acte public, reconnu par la société. Il répond à un souhait de la société de favoriser le meilleur cadre juridique et affectif pour l'éducation des enfants. Le mariage, c'est l'union d'un homme et d'une femme qui s'engagent l'un envers l'autre, se promettent aide et assistance, et s'unissent pour accueillir et éduquer leurs enfants. Jusqu'à preuve du contraire, on n'a pas trouvé mieux pour élever un enfant qu'un couple formé d'un père et d'une mère qui s'aiment et qui s'engagent dans une vie commune pour le bien de l'enfant.

L'union de deux personnes de même sexe n'est évidemment pas de même nature, ne répond pas aux mêmes objectifs et ne peut donc recevoir le même nom ni la même reconnaissance par l'Etat.

L'Etat a le devoir éminent de protéger le plus faible, en l'occurrence l'enfant, et de favoriser les meilleures conditions de son développement. Le droit de l'enfant, c'est-à-dire le droit du plus faible, prime sur le droit à l'enfant, droit qui ne peut exister. L'enfant a le droit d'avoir un père et une mère, il a le droit à la vérité sur ses origines, il a le droit d'avoir le meilleur cadre pour son éducation.

Le principe de précaution, que l'on évoque si souvent de façon abusive, doit s'appliquer de façon évidente à ce qui est le plus précieux : l'homme et son devenir.

On ne joue pas avec ce qui constitue l'un des fondements de notre société. Dénaturer le sens du mariage est un changement majeur, une rupture de civilisation. A quel moment les français ont-ils été informés, ont-ils débattu de ce changement de société ? L'Apel demande qu'une véritable réflexion s'engage sur ce sujet et que les français soient largement consultés. Quel que soit le devenir de ce projet de loi, l'Apel continuera, bien entendu, à remplir sa mission auprès de tous les parents qui font le choix de l'Enseignement catholique.